

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-001

du 08 avril 2021

n°001

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion relative au soutien aux Fonderies du Poitou

La Ville de Châtellerault soutient les fondeurs dans tous leurs combats pour le maintien de leur outil productif et de leurs emplois.

Le sort de la partie « fonte » est très incertain.

Il apparaît à présent que c'est l'avenir de la fonderie aluminium qui est menacé, mettant en péril les 280 emplois en CDI et les 75 emplois intérimaires actuels. En effet, Renault prévoit le développement d'une nouvelle famille de moteurs essence à culasse HR 12, qui doit à l'horizon 2025 se substituer intégralement à la HR 10 actuellement fabriquée à Ingrandes (et qui représente 50 % de son activité). Or la Direction de Renault a laissé entendre que cette HR 12 ne sera pas produite à Ingrandes.

Plus inquiétant encore, le dépôt de bilan de son partenaire financier le groupe Greensill, fait peser de graves menaces de faillite sur GFG Alliance Plane. Il convient donc de sécuriser les fonds du Plan de Sauvegarde de l'Emploi censés aider les salariés de la fonderie fonte.

Ainsi, à très court terme, il est donc indispensable que tous les acteurs se mobilisent activement.

Nous attendons maintenant que les différents acteurs assument leurs responsabilités, qu'ils passent « des promesses aux actes ».

L'État est actionnaire de Renault, dont il détient environ 15 % du capital, et à qui il a apporté plusieurs milliards à Renault en 2020. Il peut donc peser de tout son poids quant aux choix industriels de Renault. L'État doit également accompagner dans son plan de soutien de la filière automobile les projets de nouvelles culasses, perspectives positives pour la Fonderie alu. Ainsi, pour faire avancer ce dossier, suite à notre demande, un RV aura lieu entre Mme PANNIER

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-001

du 08 avril 2021

n°001

page 2/2

RUNACHER et le Président de l'Agglomération Grand Châtellerault, le Président du Département ainsi que des députés et sénateurs de la Vienne.

La Ville souligne également la responsabilité de l'entreprise Renault, principal client des fonderies. La Ville, avec l'Agglomération, demandent que l'entreprise Renault conserve sa confiance à ce site et participe directement à son devenir et aux investissements nécessaires.

C'est pourquoi le Conseil municipal (à la suite de la « Conférence des maires » du 8 mars, et de la délibération du Conseil communautaire du 15 mars) :

- renouvelle son soutien aux salariés des 2 fonderies, dont il partage les inquiétudes, face aux difficultés du groupe ;
- demande aux interlocuteurs (le groupe Liberty, Renault, l'État) :
 - de faire en sorte que les salariés de la fonte puissent percevoir d'une manière ou d'une autre les mesures d'accompagnement qui ont été négociées dans le plan social (et qui seraient remises en question en cas de liquidation judiciaire),
 - de garantir la diversification du site de la fonte,
 - de trouver un repreneur pour l'Alu, Liberty n'étant pas en capacité de gérer l'entreprise de manière cohérente, et pérenne.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NIZOUD

